



**PRÉFET
DE LA SARTHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Coordination des Politiques
Publiques et de l'Appui Territorial**

**Direction départementale des territoires
de la Sarthe**

ARRÊTÉ N° DCPAT 2022-0231 du 12 juillet 2022

OBJET : Consultation du public relative au projet d'arrêté préfectoral d'approbation de la charte d'engagement départementale de la Sarthe des utilisateurs agricoles de produits phytopharmaceutiques à proximité des zones habitées.

**Le préfet de la Sarthe,
Chevalier de la légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du mérite,**

Vu le code de l'environnement, et notamment son article L. 123-19-1,

Vu le projet d'arrêté préfectoral d'approbation de la charte d'engagement départementale de la Sarthe des utilisateurs agricoles de produits phytopharmaceutiques à proximité des zones habitées,

Sur proposition de monsieur le secrétaire général de la Préfecture de la Sarthe,

ARRÊTE

Article 1 : - Le projet d'arrêté préfectoral d'approbation de la charte d'engagement départementale de la Sarthe des utilisateurs agricoles de produits phytopharmaceutiques à proximité des zones habitées, est mis à la consultation du public **du 13 juillet 2022 au 24 août 2022 inclus**.

Article 2 : Cette consultation sera organisée uniquement par voie électronique sur le portail de l'Etat en Sarthe, rubriques « Publications/Consultations et enquêtes publiques/Département/Dossiers 2022 ».

Pendant la durée de cette consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier sur le site de l'Etat en Sarthe (www.sarthe.gouv.fr), rubrique « Publications/Consultations et enquêtes publiques/Département/Dossiers 2022 ».

Le public pourra formuler ses observations pendant toute la durée de cette consultation :

- sur le site de l'Etat en Sarthe (www.sarthe.gouv.fr), rubrique « Publications/Consultations et enquêtes publiques/Département/Dossiers 2022 »
- soit directement à l'adresse suivante : ddt-znt@sarthe.gouv.fr ;
- soit par voie postale à l'adresse suivante : Direction départementale des territoires de la Sarthe, Service Eau-Environnement, 19 boulevard Paixhans - CS10013 – 72042 LE MANS Cedex 9

A l'issue de la consultation, le projet d'arrêté sera soumis à la signature du préfet de la Sarthe.

Article 3 : Monsieur le secrétaire général de la Préfecture de la Sarthe est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet,



Emmanuel AUBRY